

**PROCÈS-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE COIVERT - 17330
EN DATE DU 23 JUIN 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois juin à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de COIVERT s'est réuni dans la Salle associative de Coivert, sous la présidence de Madame Marie-Noëlle SURAUD, Maire, d'après convocation du 16 juin 2025

Présents : Mme SURAUD Marie-Noëlle, Maire, MM. Jean-Claude ALLEIN et Michel Jean RIGUET, Adjoints, MM. BILLARD Eric et HANOCQ Henri, Conseillers Municipaux

Absents excusés : Mme FRASER (Pouvoir à Mme SURAUD) et Mr BELOT

Absente : Mme FOUCHER

Secrétaire de séance : Mr Michel Jean RIGUET

Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le procès-verbal de la réunion du 9.04.2025.

1°) DECORATIONS DE NOEL : DEVIS SDEER POUR PRISES GUIRLANDES SUPPLEMENTAIRES ET DEVIS DES DECORS

Mme le Maire fait part des devis reçus suite à la venue du commercial de chez Décolum, pour de nouveaux décors de Noël, et du SDEER pour des prises d'illuminations supplémentaires, suite à la discussion à une réunion de CM précédent :

- Décors de Noël – Décolum : 2 913,90 € TTC
 - Décors de Noël – Décolum : 3 123,90 € TTC
 - Prises illuminations sur EP – SDEER : 701,37 €
- (Part restant à la charge de la Commune ; 50 % pris par le SDEER)

Le Conseil Municipal fait le choix des motifs proposés dans le devis Décolum au prix de 2 913,90 € TTC et valide également le devis du SDEER.

Le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à signer lesdits devis. Les crédits sont prévus au BP 2025.

2°) CIMETIERE : EMBLACEMENT SANS ACTE DE CONCESSION : DEVIS DE REPRISE ET DISCUSSION DE TARIF A PROPOSER

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite à l'enlèvement par les Adjoints et l'agent communal des monuments sur les emplacements sans acte de concession et non régularisés, il s'avère qu'un grand caveau reste à faire. Cependant, il est nécessaire de faire appel à des PF pour exhumation des corps présents dans ce caveau enterré de 9 places.

Mme le Maire fait part du devis de PF ALTER d'un montant de 910,61 € TTC.

Par ailleurs, Mme le Maire demande aux conseillers, les tarifs qui pourraient être proposés pour la revente de ce caveau 9 places.

Les élus proposent les tarifs suivants :

- 15 ans	:	1 150 €
- 30 ans	:	1 250 €
- 50 ans	:	1 400 €

Mme le Maire indique qu'elle va prendre contact avec les familles éventuellement intéressées en leur proposant ces tarifs.

Le Conseil Municipal indique que les travaux d'exhumation seront faits que si revente de ce caveau.

3°) REGLEMENT SUR LA PROTECTION DES DONNEES (RGPD) : BILAN

Mme le Maire fait part des préconisations de la CNIL en matière de protection des données collectées par la Commune de Coivert et indique les mesures déjà mises en place au sein de la Mairie. Le bilan des actions réalisées est validé.

4°) CDC : RECOMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES LES ELECTIONS DE 2026

Le Conseil Municipal souhaite maintenir la répartition des sièges résultant de l'application du droit commun, à savoir, 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant pour Coivert.

5°) PROJET BORNE RECHARGE ELECTRIQUE SOUS FUTURES OMBRIERES

Mme le Maire indique qu'elle n'a pas toutes les infos pour le moment sur ce dossier.

Le Conseil Municipal indique qu'il serait opportun de prévoir le passage de gaines lors des travaux pour les années à venir.

6°) PONT AVEC BLANZAY SUR BOUTONNE : ANALYSE POUR TRAVAUX A VENIR

Mme le Maire indique qu'elle a pris l'attache du Syndicat de la Voirie Départementale qui est à même de pouvoir établir un diagnostic plus précis de l'état du pont et des travaux à y faire. En attente de leur retour. Mme le Maire indique qu'une subvention serait possible du CEREMA si travaux supérieurs à 40 000 €. En attente du retour du Département également à ce sujet.

7°) REFECTION TABLEAU ELECTRIQUE EGLISE : DEVIS

Mme le Maire indique que le tableau électrique de la Cloche n'est plus aux normes et qu'il serait nécessaire de le changer.

Mme le Maire fait part du devis de l'entreprise Bodet qui assure la maintenance de la cloche se chiffrant à 1 096,80 € TTC.

Mme le Maire indique qu'elle a négocié pour avoir ce devis qui est moins élevé que le 1^{er} envoyé.

Le Conseil Municipal décide la réalisation de ces travaux et valide le devis. Les crédits sont inscrits au BP 2025.

8°) LOGEMENT COMMUNAL 41 RUE DE LA MAIRIE : SUITE TRAVAUX (PORTE ETAGE)

Mr RIGUET fait part de la demande de Mme Brisard pour mettre une porte à la chambre de l'étage suite à l'enlèvement de la porte en haut de l'escalier et l'installation d'une porte à la salle de bains.

Le Conseil Municipal est favorable pour mettre une porte isoplane à la chambre de l'étage. Le nécessaire sera fait par les Adjoints.

9°) QUESTIONS DIVERSES

Toitures ardoise

Mme le Maire indique que la Sté Merlet doit intervenir le 27 Juin.

Exonération taxe foncière sur les propriétés non bâties pour les agriculteurs

Mme le Maire indique au Conseil Municipal que l'exonération existante de 20 % sur la TFNB est passée à 30 % sans que les 10 % ne soit compensé par l'Etat dû au vote tardif de la loi de finances 2025.

Aussi, la DGFIP nous a adressé un courrier nous indiquant le manque à gagner cette année, qui serait d'environ 4 000 €.

Les élus ont la possibilité de revoir les taux des taxes hors période habituelle, pour compenser cette perte de recettes.

Le Conseil Municipal ne souhaite pas modifier les taux votés à la précédente réunion.

Barrières Pont du Ris

Mr Allein indique que les barrières sont prêtes et qu'elles vont être posées prochainement.

Logement communal – 2 chemin de Villenouvelle

Mme le Maire indique que les travaux d'isolation extérieure sont prévus à partir du 15 Septembre 2025.

La séance est levée à 22h40.